



A Carcassonne, le 30 janvier 2025

La Directrice des Ressources Humaines

A

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
et Chefs de service**

**Direction des Ressources Humaines/
Service Rémunération**

Affaire suivie par :

Sandrine SARDA

Chef de service

sandrine.sarda@mairie-carcassonne.fr

04.68.77.70.21

Objet : Procédure dématérialisée pour les formulaires d'heures supplémentaires et astreintes

Madame, Monsieur,

A compter du 17 février une nouvelle organisation est mise en place pour compléter et transmettre les formulaires d'heures supplémentaires et d'astreintes « cadre » :

Vous disposerez sur l'intranet des documents suivants à compléter :

- Pour les heures supplémentaires : il n'y a plus de demande préalable d'autorisation d'heures avant les manifestations, les 2 documents suivants seront à compléter après la réalisation des heures :
 - o Un formulaire de demande de récupération à 100% des heures supplémentaires effectuées destiné à alimenter le compteur du badge
 - o Un formulaire de paiement des heures supplémentaires réalisées compensées à 100% ou à 50/50
- Pour les astreintes cadre : le rapport du cadre d'astreinte reste identique.

Une fois complété, les formulaires d'heures supplémentaires devront être déposés sur ixbus pour transmission et validation.

Pour les astreintes, il appartiendra au cadre d'astreinte de vérifier le nombre d'heures d'intervention avec chaque agent concerné avant transmission du rapport le lundi matin par mail à la Direction des Risques Majeurs (risques.majeurs@mairie-carcassonne.fr) qui se chargera de déposer le document sur le parapeur électronique.

Vous pouvez vous rapprocher à tout moment de la Direction des Ressources Humaines pour l'accompagnement nécessaire à cette évolution initiée par notre Administration

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

La Directrice des Ressources Humaines

Alexandra MECA